Conditions générales (les « **Conditions générales** »)

1. APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les offres, réservations et conventions relatives à tous les chambres d'hôtel, hébergements, emplacements de camping et autres installations loués par le bailleur (tel que défini ci-après), qu'il agisse ou non en qualité d'intermédiaire du propriétaire (tel que défini ci-après).

1.2. Les définitions suivantes sont utilisées dans les présentes conditions générales :

- **« bailleur »** : Landal GreenParks B.V., Landal Recreatie Beheer B.V. ou une société affiliée à l'une d'entre elles ;
- « **hébergement** » : une chambre d'hôtel, un emplacement de camping, une maison de vacances, un bungalow de vacances, une tente (safari) ou tout autre type d'hébergement et/ou d'installation situé dans ou à proximité d'un parc ;
- « **locataire** » ou « **vous** » : la personne qui conclut un contrat avec le bailleur concernant la location/l'utilisation d'un hébergement ;
- « **parc** » : le parc dans lequel se trouve un hébergement loué ;
- « **propriétaire** » : la partie pour laquelle le bailleur intervient dans la réalisation d'un contrat de location avec vous ;
- **« règlement »** : l'ensemble des règlements s'appliquant à un parc, y compris en tous les cas le règlement du parc et le règlement de la piscine (si et dans la mesure où il est d'application) ; et
- « **utilisateur** » ou « **hôte** » : le locataire et les personnes désignées par le locataire qui utilise(ro)nt l'hébergement, louées par le locataire ;

1.3. Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat passé entre vous et le bailleur ou du moins, dans les cas où le bailleur agit en qualité d'intermédiaire, entre vous et le propriétaire. Les conditions générales s'appliquent indépendamment de toute référence (préalable) à d'éventuelles conditions propres ou à d'autres conditions générales. Le bailleur rejette toutes les conditions auxquelles vous vous référez ou que vous utilisez.

1.4. Lorsque le bailleur agit en tant qu'intermédiaire d'un propriétaire, les droits auxquels le bailleur est habilité en vertu des présentes conditions générales sont (également) dévolus au propriétaire.

1.5. Les accords dérogeant aux présentes conditions générales ne sont valables que s'ils sont convenus par écrit.

2. CONCLUSION DU CONTRAT ET RÉSERVATIONS

2.1. Le bailleur prend les réservations en ligne ou par téléphone, et uniquement pour les personnes âgées de 21 ans ou plus. Les réservations effectuées par des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans ne sont pas valables.

2.2. Le bailleur se réserve le droit de refuser différentes réservations, en particulier des groupes, ou de leur imposer des conditions spéciales sans en donner les raisons.

2.3. Si le bailleur accepte votre réservation, il vous enverra une confirmation de réservation. Vous devez en vérifier l'exactitude dès sa réception. Toute inexactitude doit être communiquée immédiatement au bailleur.

2.4. Si vous n'avez pas reçu de confirmation de réservation après avoir effectué la réservation, vous devez contacter le centre de contact sans délai, faute de quoi la réservation ne pourra pas être invoquée.

2.5. Un contrat est conclu entre vous et le bailleur, du moins dans les cas où le bailleur agit en tant qu'intermédiaire, entre vous et le propriétaire, au moment où le bailleur vous a confirmé la réservation. Vous acceptez explicitement que le bailleur agisse en tant qu'intermédiaire tant pour vous que pour le propriétaire. Un aperçu des parcs pour lesquels le bailleur agit en tant qu'intermédiaire est disponible sur le site web.

2.6. Le contrat porte sur la location d'hébergements à usage exclusivement récréatif et de courte durée.

2.7. Le bailleur vous rappelle que les réservations que vous effectuez sont immédiatement et légalement définitives. Aucun droit de rétractation (dit délai de réflexion) de 14 jours ne s'applique aux contrats que vous concluez par l'intermédiaire ou avec le bailleur.

3. CONDITIONS DE RÉSERVATION

3.1. Si vous réservez 63 jours ou plus avant votre arrivée, les conditions suivantes s'appliquent à votre réservation :

Élément	Conditions
Paiement	en deux fois : - 50 % dans les 7 jours suivant la réservation ; et - 50 % dans les 56 jours avant l'arrivée
Annulation	- gratuite dans les 7 jours suivant la réservation ;

	- coûte 50 % des frais de réservation après 7 jours suivant la réservation et plus de 55 jours avant l'arrivée ; où - coûte 100 % des frais de réservation à partir de 55 jours avant l'arrivée
Modification	- jusqu'à 56 jours avant l'arrivée inclus ; - à partir de 55 jours avant l'arrivée, sur demande téléphonique, sans garantie

3.2. Si vous réservez (i) 45 jours ou plus avant votre arrivée, et (ii) que vous pouvez choisir entre différentes options de séjour lors de votre réservation, les conditions énoncées à l'article 3.1 ne s'appliquent pas. Votre réservation est alors soumise aux conditions de réservation applicables au choix que vous avez effectué. Ce choix vous a été confirmé dans la confirmation de réservation et concerne l'une des options de séjour suivantes :

Basic Break	Flex Break	Super Flex Break
• Paiement des frais de réservation en une seule fois, dans les 72 heures suivant la réservation	• Paiement des frais de réservation en deux fois : - 50 % dans les 72 heures suivant la réservation ; et - - 50 % dans les 42 jours avant l'arrivée	• Paiement des frais de réservation en deux fois : - 25 % dans les 72 heures suivant la réservation ; et - 75 % dans les 42 jours avant l'arrivée
• Annulation : - gratuite dans les 72 heures suivant la réservation ; où - coûte 100 % des frais de réservation après 72 heures suivant la réservation	• Annulation : - gratuite dans les 72 heures suivant la réservation ; - coûte 50 % des frais de réservation après 72 heures suivant la réservation et plus de 41 jours avant l'arrivée ; où - coûte 100 % des frais de réservation à partir de 41 jours avant l'arrivée	• Annulation : - gratuite jusqu'à 42 jours avant l'arrivée ; où - coûte 100 % des frais de réservation à partir de 41 jours avant l'arrivée
• Modification sur demande téléphonique, sans garantie	• Modification - jusqu'à 42 jours avant l'arrivée inclus ; - à partir de 41 jours avant l'arrivée, sur demande téléphonique, sans garantie	• Modification - jusqu'à 42 jours avant l'arrivée inclus ; - à partir de 41 jours avant l'arrivée, sur demande téléphonique, sans garantie
		• Indication de la préférence d'hébergement incluse

3.3. Si vous réservez (i) moins de 63 jours avant votre arrivée, et (ii) l'article 3.2 ne s'applique pas votre réservation est considérée comme une réservation de dernière minute et les conditions suivantes s'appliquent :

Élément	Conditions
Paiement	en une seule fois, dans les 24 heures suivant la réservation
Annulation	- gratuite dans les 24 heures suivant la réservation ; où - coûte 100 % des frais de réservation après 24 heures suivant la réservation
Modification	sur demande téléphonique, sans garantie

3.4. Les réservations effectuées dans les 5 jours avant l'arrivée sont considérées, par dérogation à l'article, comme des réservations de dernière minute. Dans ce cas, le paiement des frais de réservation doit être effectué immédiatement en une seule fois et l'annulation gratuite n'est pas possible.

3.5. Si votre réservation concerne la location d'un emplacement de camping pour toute la saison, les conditions de paiement suivantes s'appliquent, par dérogation aux dispositions de l'article 3.1 :

- réservations effectuées avant le 1er décembre de l'année précédente :
  - 50 % au 1er décembre de l'année précédente ; et
  - 50 % dans les 56 jours précédant l'arrivée ; et
- réservations effectuées après le 1er décembre de l'année précédente :
  - 50 % dans les 7 jours suivant la réservation ; et

- 50 % dans les 56 jours précédant l'arrivée.

Toutes les autres conditions énoncées à l'article 3.1 s'appliquent sans préjudice.

4. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS

4.1. Si, après la conclusion du contrat, vous souhaitez y apporter des modifications, vous pouvez le faire à tout moment jusqu'à la date indiquée à l'article 3.1 ou à l'article 3.2 (selon les conditions applicables à votre réservation). Les demandes de modification présentées à une date ultérieure ne peuvent être soumises qu'par téléphone au service clientèle. La demande sera examinée et, dans la mesure du possible, acceptée. Elle peut toutefois être rejetée, par exemple parce que la modification souhaitée n'est plus possible.

4.2. Les modifications du contrat peuvent expressément inclure des changements de parc et de pays de destination.

4.3. Dans tous les cas, quel que soit le moment de la demande, les modifications ne sont autorisées que si le montant de la réservation reste identique ou est supérieur. En aucun cas, il ne sera procédé à un remboursement (partiel) du montant de la réservation. Des frais de modification peuvent toutefois être facturés.

4.4. Dans le cas improbable où le bailleur devrait modifier une réservation effectuée par vous, il vous proposera une alternative appropriée.

4.5. Si une annulation entraîne des frais, les frais administratifs restent dus dans leur intégralité et font partie des frais d'annulation totaux.

4.6. Vous pouvez vous prémunir contre les risques d'annulation en souscrivant une assurance annulation lors de votre réservation.

4.7. Si vous n'arrivez pas dans les 24 heures après la date prévue de début de votre séjour, sans autre avis, cela sera considéré comme une annulation. Dans ce cas, le montant total de votre réservation vous sera facturé.

5. SUBROGATION

5.1. Le locataire et les autres utilisateurs ne sont pas autorisés, sans l'accord écrit préalable du bailleur, à céder l'hébergement à d'autres personnes que celles mentionnées dans le contrat.

5.2. Si le bailleur autorise la reprise de l'hébergement, des frais de changement seront facturés. En outre, vous restez solidairement responsable envers le bailleur, conjointement avec le locataire de remplacement et/ou les utilisateurs, du paiement (i) (de la partie) du montant de la réservation restant dû, (ii) des frais de modification, (iii) de tous autres frais résultant de la reprise de la réservation, et (iv) de tous les frais d'annulation.

6. PRIX DE LA LOCATION ET PAIEMENT

6.1. Vous devez payer au bailleur le prix de la réservation indiqué dans la confirmation de réservation.

6.2. Après confirmation de la réservation par le bailleur, les réductions de prix et/ou les offres spéciales ne peuvent plus être utilisées.

6.3. Tous les prix s'entendent TVA comprise, le cas échéant, sauf indication contraire.

6.4. Le bailleur a le droit d'appliquer et de compenser les augmentations de prix résultant d'ajustements intermédiaires aux réglementations ou dispositions légales (y compris, mais sans s'y limiter, la TVA, la taxe de séjour, la taxe d'assurance) sur lesquelles le bailleur n'a aucun contrôle. Le bailleur facturera les éventuelles majorations au plus tard à l'arrivée.

6.5. Si les montants qui vous sont facturés ne sont pas payés à temps, vous serez en défaut dès l'expiration du délai de paiement. Si le paiement n'est pas effectué (à temps), le bailleur peut vous refuser l'utilisation de l'hébergement. En outre, le bailleur a le droit de dissoudre (annuler) le contrat. Le cas échéant, vous serez responsable de tout dommage que le bailleur subit ou subira de ce fait, y compris, en tout état de cause, tous les frais encourus par le bailleur en rapport avec votre réservation et la résiliation du contrat. En outre, le bailleur a le droit de facturer des frais d'annulation conformément aux conditions applicables telles qu'elles figurent dans votre confirmation de réservation et à l'article 3.

6.6. Le bailleur a toujours le droit de compenser les créances qu'il détient sur vous pour tout compte avec les montants que vous avez payés pour tout compte.

7. COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

7.1. Vous devez payer au bailleur, en plus du prix de la réservation, les frais administratifs et, si applicable, les frais de linge de lit et la taxe de séjour. La contribution à la taxe de séjour est fixée par la commune où se trouve le parc.

7.2. Pour les réservations dans les parcs au Danemark, vous devrez également payer des frais d'équipements d'utilité publique (eau, chauffage, gaz/électricité). Les frais d'utilisation de ces équipements d'utilité publique sont calculés sur la base de l'utilisation réelle liée au séjour. L'utilisation est mesurée automatiquement (numériquement). À la fin de votre séjour, vous devez régler ces frais au parc, en couronnes danoises, et sur la base des relevés de compteurs transmis automatiquement

et des tarifs fixés par le bailleur. Ces tarifs peuvent être consultés sur le site web du bailleur et sont susceptibles d'être modifiés de temps à autre.

8. ARRIVÉE ET DÉPART

8.1. Les hébergements loués, autre qu'un emplacement de camping, peuvent être occupés le jour de l'arrivée, comme indiqué sur la confirmation de réservation, à partir de 16 heures et au Danemark à partir de 15 heures. Les emplacements de camping loués peuvent être occupés à partir de 13 heures. Le bailleur a la possibilité de modifier l'heure d'arrivée mentionnée ci-dessus. Le jour du départ indiqué sur la confirmation de réservation, l'hébergement loué, autre qu'un emplacement de camping, doit être libéré au plus tard à 10h, sauf indication contraire pour un parc spécifique. Selon le parc, un emplacement de camping loué doit être libéré avant 11h00 ou 12h00.

8.2. À la première demande, tous les hôtes sont tenus de s'identifier lors de l'enregistrement. Si les hôtes ne peuvent pas présenter de preuve d'identité, le bailleur peut décider de ne pas héberger les hôtes en question.

8.3. Si vous souhaitez poursuivre le contrat avec le bailleur pour une période plus longue que la durée convenue et que le bailleur y consent par écrit, le bailleur a le droit de désigner un autre lieu d'hébergement.

8.4. Si l'utilisation de l'hébergement est résiliée avant la date indiquée sur la confirmation de réservation, le locataire n'a pas droit au remboursement (d'une partie) du frais de réservation et/ou à un quelconque paiement de la part du bailleur.

8.5. Lors de son départ, l'hébergement, autre qu'un emplacement de camping, doit être laissé dans un état de propreté irréprochable (c'est-à-dire que la vaisselle doit être faite, les draps doivent être enlevés, la cuisine et le réfrigérateur doivent être nettoyés et les ordures doivent être enlevées). Un emplacement de camping doit être propre au moment du départ. Si aucun nettoyage final (obligatoire) n'a été réservé, l'hébergement doit être laissé entièrement propre.

9. RÈGLEMENTS

9.1. Tous les hôtes doivent respecter les règles établies pour les parcs, énoncées dans le règlement du parc. Tous les services de restauration fournis dans les parcs aux Pays-Bas sont soumis aux conditions uniformes de restauration (*Uniforme Voorwaarden Horeca*). Les conditions et règlements susmentionnés peuvent être obtenus auprès de la réception ou en ligne.

9.2. Le bailleur se réserve le droit d'apporter des modifications aux règlements, à l'aménagement et aux horaires d'ouverture des installations du parc, y compris leur fermeture partielle ou totale, sans que vous puissiez prétendre à une indemnisation.

9.3. En cas de violation des règles reprises dans les présentes conditions générales, de la réglementation en vigueur, de non-respect des instructions du personnel et/ou de suspicion sérieuse qu'un locataire agit en violation de la loi, de l'ordre public et/ou des bonnes mœurs, le bailleur a le droit de vous expulser immédiatement du parc, vous et tout invité de votre groupe de voyage, sans remboursement du frais de réservation ou d'une partie de celui-ci. En règle générale, le bailleur émettra d'abord un avertissement officiel, éventuellement accompagné d'une facturation supplémentaire d'une caution.

9.4. Si la direction du parc a de sérieux soupçons quant au fait qu'un locataire agit contrairement à la loi, à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs, la direction du parc est autorisée à accéder à l'hébergement en question.

10. ANIMAUX DOMESTIQUES

10.1. Un maximum d'un ou deux animaux de compagnie (selon le parc concerné) est admis, exclusivement (i) dans les hébergements indiqués, (ii) s'ils sont déclarés au moment de la réservation, (iii) s'ils sont en possession d'un passeport européen pour animaux de compagnie prouvant qu'ils répondent aux exigences de santé et de vaccination fixées dans le pays du parc, et (iv) moyennant le paiement d'une taxe (de nettoyage). Nonobstant ce qui précède, aucun supplément (de nettoyage) n'est appliqué pour les animaux en cage. Les animaux domestiques de visiteurs ne sont pas autorisés. En outre, le bailleur se réserve le droit de refuser les animaux domestiques (sans en donner les raisons).

10.2. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans les plans d'eau, les piscines, les restaurants, les équipements du centre couverts et les autres lieux publics du parc, sauf indication contraire. En outre, les animaux domestiques se trouvant à l'extérieur de l'hébergement doivent être tenus en laisse en permanence. Les instructions données sur place doivent être respectées et les animaux ne doivent pas gêner les autres hôtes.

10.3. Il faut prévoir un panier pour les chiens. La protection contre les puces est obligatoire pour les chiens et les chats.

11. UTILISATION DE L'HÉBERGEMENT

11.1. L'hébergement est mis à votre disposition en bon état. La location de linge de lit est obligatoire pour un hébergement, autre qu'un emplacement de camping, sauf indication contraire. Si vous estimez que l'hébergement n'est pas en bon état, vous devez le signaler immédiatement à la réception.

11.2. Un hébergement ne peut être occupé que par le nombre maximum de personnes indiqué sur le site web du bailleur pour l'hébergement en question.

11.3. L'hébergement ne peut être utilisé que (i) par le locataire et les invités qui font partie de son groupe de voyage, et (ii) à des fins récréatives. Aucune résidence temporaire ou permanente n'est autorisée.

11.4. Le locataire est tenu de traiter l'hébergement et tout inventaire avec soin. Le locataire et les hôtes sont toujours conjointement et solidairement responsables des dommages dus à la casse, à la perte et/ou à la détérioration de l'inventaire et/ou de l'hébergement. Tout dommage doit être signalé et indemnisé immédiatement par le locataire, à moins que le locataire ne puisse prouver que la survenance du dommage n'est pas due à une faute de sa part ou de la part des autres hôtes du groupe.

11.5. Le locataire et ses hôtes sont solidairement responsables du bon déroulement des activités dans et autour de l'hébergement loué et ailleurs dans le parc, ainsi que de l'utilisation de l'hébergement et de l'équipement qui s'y trouve.

11.6. Le locataire permet, sans droit à une indemnisation, que des travaux d'entretien nécessaires soient effectués sur l'hébergement ou sur d'autres installations pendant le séjour.

11.7. Pour des raisons de sécurité, les tentes (de réception) ne sont pas autorisées à proximité des hébergements.

12. UTILISATION D'INTERNET

12.1. Selon l'hébergement, le bailleur offre aux hôtes un accès à Internet via un réseau wi-fi ou par câble. Le locataire est responsable de son utilisation correcte. Le bailleur n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation de l'Internet ou des défaillances du réseau.

12.2. Les utilisateurs doivent se comporter comme il est attendu des internautes responsables et prudents lorsqu'ils utilisent l'Internet. Ils doivent respecter les règles juridiques et s'abstenir de tout comportement susceptible de gêner les autres utilisateurs d'Internet ou de causer des dommages au bailleur au sens large. Les utilisateurs s'abstiendront de visiter des sites Internet de nature illégale ou incompatibles avec la réputation du bailleur en tant que fournisseur d'hébergements.

12.3. Si des nuisances et/ou (autres) abus d'Internet par des tiers sont détectés ou suspectés par un utilisateur, le bailleur a le droit de bloquer partiellement ou totalement l'accès à l'Internet sans autre avis.

12.4. Le locataire garantit le bailleur contre les demandes d'indemnisation de tiers pour les dommages que ces tiers pourraient (tenter de) recouvrer auprès du bailleur de quelque manière que ce soit, dans la mesure où cette responsabilité est fondée sur l'utilisation faite par le locataire et les co-utilisateurs de l'Internet.

13. FORCE MAJEURE ET MODIFICATION

13.1. Si le bailleur est temporairement ou provisoirement dans l'impossibilité d'exécuter le contrat en tout ou en partie pour cause de force majeure, le bailleur peut, dans un délai de 14 jours après avoir pris connaissance de l'impossibilité d'exécuter le contrat, soumettre une proposition de modification (pour un autre hébergement/une autre période, etc.). La suspension de l'exécution des obligations par le bailleur est autorisée en cas de circonstances indépendantes de la volonté du bailleur. Le bailleur n'est en aucun cas tenu de réparer les dommages ou les coûts éventuels.

13.2. Il y a force majeure dans le chef du bailleur si celui-ci est empêché d'exécuter le contrat en tout ou en partie, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de sa volonté, y compris les menaces de guerre, les mesures gouvernementales, les grèves du personnel, les blocus, les incendies, les inondations et autres perturbations ou événements.

14. RÉSILIATION

Le bailleur a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat à tout moment si, lors de la réservation, vos données personnelles et/ou celles des autres utilisateurs sont incomplètes et/ou incorrectes. Dans ce cas, aucun remboursement du frais de réservation ou d'une partie de celui-ci n'aura lieu.

15. RESPONSABILITÉ

15.1. L'utilisation de l'hébergement et de tous les équipements et services du parc se fait à vos risques et périls. Le bailleur décline toute responsabilité en cas de vol (y compris le vol dans les coffres-forts des bungalows et les casiers de la piscine), de perte ou de dommage causé aux biens ou aux personnes, de quelque nature que ce soit, quelle qu'en soit la cause, pendant ou à la suite d'un séjour dans l'un parc et/ou de la location/utilisation d'un hébergement du bailleur, sauf en cas d'acte intentionnel ou de négligence grave de la part du bailleur ou de (l'un de) ses travailleurs.

15.2. Le bailleur n'est pas responsable des défaillances ou des défauts des services fournis par des tiers.

15.3. Le locataire et chaque utilisateur sont conjointement et solidairement responsables de toute perte et/ou de tout dommage causé à l'hébergement loué du bailleur pendant son utilisation par le locataire et/ou d'autres utilisateurs, que ce soit ou non le résultat d'actes ou d'omissions de la part du locataire et/ou de tiers se trouvant dans le parc avec son autorisation.

15.4. Le locataire garantit le bailleur contre toute demande de dommages-intérêts de la part de tiers résultant d'un acte ou d'une omission de sa part, de la part d'autres utilisateurs, de ses compagnons de voyage ou de tiers qui se trouvent dans le parc avec son autorisation. Cela inclut toute violation des lois et règlements applicables.

15.5. En cas d'utilisation inappropriée ou d'état inapproprié de l'hébergement lors de votre départ, y compris mais non limité à la saleté excessive, des frais supplémentaires seront facturés, que vous êtes tenu de payer immédiatement.

16. PLAINTES

16.1. Malgré les soins et les efforts du bailleur, vous pouvez penser avoir une plainte justifiée concernant votre hébergement de vacances. En premier lieu, vous devez signaler cette plainte directement sur place à la direction du parc. Si la plainte n'est pas traitée à votre satisfaction, vous aurez la possibilité de la soumettre par écrit, en indiquant le numéro de réservation, le nom et l'adresse, la date du séjour, le nom du parc et le numéro d'hébergement à :

- care@landal.co.uk, pour les clients venant du Royaume-Uni ;
- kundenservice@landal.com, pour les clients venant d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse ;
- info@landal.dk, pour les clients venant du Danemark et de Norvège ; et
- questcare@landal.com, pour les clients des Pays-Bas et de tous les autres pays.

La plainte sera traitée avec le plus grand soin. S'il n'en résulte pas une solution satisfaisante, vous disposez d'un délai de 3 mois après la date de départ pour faire traiter la plainte par :

- forbrugerklagenævnet (http://naevneneshus.dk), pour les clients venant du Danemark et de Norvège ;
- de Geschillencommissie Recreatie en Watersport (Recreatie en Watersport - De Geschillencommissiel), pour les clients des Pays-Bas ; et
- le portail de plainte en ligne de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/odr), pour les clients de tous les autres pays.

16.2. Les décisions des commissions ont valeur d'avis contraignant.

16.3. Si le bailleur agit en tant qu'intermédiaire pour le propriétaire, il ne peut être tenu responsable de votre réclamation. Si le bailleur vous aide à résoudre votre réclamation, il le fait uniquement en tant qu'intermédiaire pour le propriétaire. Le bailleur n'est pas responsable envers vous pour tout remboursement et/ou dédommagement.

17. CONFIDENTIALITÉ

17.1. Toutes les données que vous nous fournissez seront incluses dans un fichier. Le fichier de données est utilisé pour l'administration de nos clients. Ces données peuvent également être utilisées pour fournir des informations et des offres ciblées sur nos produits et services ou sur des produits et services connexes, tant par nous-mêmes que par des tiers. Afin d'adapter autant que possible ces informations et ces offres de prestations à vos centres d'intérêt, nous pouvons combiner vos données avec des données connues auprès d'autres entreprises. Une description détaillée de la manière dont nous traitons vos données est disponible sur notre site web dans la section « vie privée ».

17.2. À votre demande, nous corrigerons, compléterons, supprimerons ou protégerons vos données, si celles-ci sont, par exemple, factuellement incorrectes. Cela peut avoir pour conséquence que vous ne puissiez plus utiliser tout ou partie de nos services. Vous avez le droit de nous demander de vous informer si des données à caractère personnel vous concernant sont traitées.

17.3. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations ou d'offres intéressantes, veuillez-nous en informer par courrier postal à l'adresse suivante : Landal, département Gestion des adresses, Postbus 15307, 1001 MN Amsterdam, ou nous contacter via https://www.landal.be/fr/contact-et-questions.

18. GÉNÉRALITÉS

18.1. Il est de votre responsabilité d'avoir les documents de voyage valides requis pour votre destination. Le bailleur décline toute responsabilité pour les conséquences découlant de l'absence de documents de voyage corrects.

18.2. Le bailleur enverra sa correspondance par voie numérique, sauf si cela s'avère impossible.

18.3. Les erreurs évidentes d'impression et de composition ne lient pas le bailleur.

18.4. Les présentes conditions générales rendent caduques toutes les publications antérieures de conditions générales.

19. DROIT APPLICABLE

19.1. Le contrat entre vous et le bailleur est exclusivement régi par le droit néerlandais.